

Geneva, September 23rd, 1925.

LEAGUE OF NATIONS.

REDUCTION OF ARMAMENTS.

REPORT OF THE THIRD COMMITTEE TO THE SIXTH ASSEMBLY.

**Year-Book of General and Statistical Information on Military,
Naval and Air Armaments.**

Rapporteur : M. GUERRERO (Salvador).

The Assembly has on more than one occasion given evidence of the importance which it attaches to general and statistical information on the armaments of the various countries. The Armaments Year-Book for 1924 was examined by the fifth Assembly and the latter expressed its satisfaction with the work accomplished by the Secretariat. The publication of the new edition has been delayed this year to allow of the inclusion of a number of new countries and the employment of more recent data, and particularly, in accordance with a recommendation of the fifth Assembly, data regarding economic resources capable of being utilised for war. The Committee suggests that the Assembly adopt the following resolution :

“ The Assembly declares that the Year-Book of General and Statistical Information regarding the armaments of the various countries is of great assistance in connection with the work for the reduction and limitation of armaments, and it trusts that the Secretary-General will arrange for the continuation and enlargement of this publication on the lines laid down in the resolution of the fifth Assembly.”

Genève, le 23 septembre 1925.

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

RÉDUCTION DES ARMEMENTS.

RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION A LA SIXIÈME ASSEMBLÉE.

Renseignements généraux et statistiques
sur les armements terrestres, navals et aériens.

Rapporteur : M. GUERRERO (Salvador).

L'Assemblée a manifesté à plusieurs reprises l'intérêt qu'elle attache aux renseignements généraux et statistiques sur l'état d'armement des différents pays. L'Annuaire militaire de 1924 a été examiné par la cinquième Assemblée, qui a exprimé son appréciation du travail fait par le Secrétariat. Cette année, l'édition nouvelle a dû être retardée, afin d'y inclure un plus grand nombre de pays et de tenir compte de données plus récentes, et notamment des possibilités économiques de préparation militaire, suivant le vœu de la cinquième Assemblée. La Commission propose à l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

« L'Assemblée déclare que l'Annuaire de renseignements généraux et statistiques sur l'état d'armement des différents pays constitue un précieux auxiliaire des travaux relatifs à la réduction et à la limitation des armements et compte sur le Secrétaire général pour que cette publication soit continuée et élargie dans le sens de la résolution de la cinquième Assemblée. »